



2026/

**DÉCISION MUNICIPALE
N°2026 - 13
En date du 29 janvier 2026**

Objet : Approbation de l'avenant N°1 à la mission de maîtrise d'œuvre « ETUDIS Aménagement » pour la requalification de la place de la République avec aménagement d'un kiosque à Luzarches (95270)

Prise en application de la délibération N°2024-107 du Conseil Municipal de la commune de Luzarches en date du 5 décembre 2024, donnant délégation de pouvoir à Monsieur Le Maire dans les matières définies par l'article L.122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique notamment ses articles 1311-1 et R.2161-13

Vu le marché de maîtrise d'œuvre initial conclu avec ETUDIS Aménagement, sis 26 route d'Amiens à Dury (80 400)

Vu la notification du montant des travaux des entreprises.

Considérant que le marché initial de maîtrise d'œuvre avait été conclu avec ETUDIS Aménagement, sis 26 route d'Amiens à Dury (80 400) et que le siège social a été transféré 21 rue de l'Ile Mystérieuse - 80 440 Boves, que le numéro de Siret est désormais 791 640 824 00052.

Considérant que le marché initial de maîtrise d'œuvre avait été calculé sur la base d'un montant de travaux de 310 000,00€ HT ;

Considérant le montant des travaux notifié à l'entreprise FILLOUX pour la réalisation en deux phases est de :

- Phase 1 : 326 288,00€ HT
- Phase 2 : 245 606,50€ HT

Soit un montant total prévisionnel de 571 894,50€ HT ;

Considérant que l'augmentation du montant des travaux rend nécessaire un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre ;

Considérant qu'afin d'atténuer l'impact de cette augmentation, le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est proposé à 5,00% au lieu de 5,79% ;

Considérant qu'après application de ce taux, le montant de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 32 119,73€ HT pour les missions de base +PC, soit un avenant de 10 644,73€ HT par rapport au marché initial.

Monsieur le maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer l'avenant n°1 avec ETUDIS Aménagement, sis 21 rue de l'Ile Mystérieuse (80440) Boves, Siret : 791 640 824 00052 pour un montant de 10 644,73€ HT soit REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/01/2026

Application agréée E-legalite.com

Place de la Mairie - 95270 LUZARCHES - TEL : 01 30 29 54 54 - www.luzarches.fr

99_RR-095-219503521-20260129-DM2026_13-A



2026/

Article 2 : D'approuver l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place de la République avec aménagement du kiosque conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Article 3 : D'imputer ces dépenses sur le budget principal de la commune.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :
Date de transmission au représentant de l'Etat : **30/01/2026**
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)
Date de publication : **02/02/2026**

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2026

Application agréée E-legalite.com